Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'aviation civile

Demande de dérogations
relatives à l'utilisation d'aéronefs qui circulent sans personne à bord

N° R5-TAAG-4-F2-V2

Arrêté du 17/12/2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord (art. 10 alinéa 4)

1. L'exploitant

L'exploitant est un particulier :	**L'exploitant est une personne morale :**
☐ Madame ☐ Monsieur	Dénomination sociale :
Nom : Prénom :	Nom commercial :

☐ Exploitant déclaré depuis le 1er janvier 2016 - N° d'exploitant :

☐ Exploitant non déclaré bénéficiant
- ☐ d'un laissez-passer d'expérimentation
- ☐ d'une autorisation spécifique (ex : exploitant étranger)

Adresse

Numéro : Voie : Lieu-dit :

Code postal : BP : Cedex : Localité :

Pays :

Contact :

☐ Madame ☐ Monsieur Nom : Prénom : Fonction :

Téléphone portable : Courriel : @

2. Régime des vols

☐ Activités particulières

☐ Expérimentation

3. Dérogation(s) préfectorale(s) demandée(s)

Dérogation à l'interdiction de voler de nuit :

A	☐	Activités particulières **EN VUE** pendant la **NUIT AERONAUTIQUE** dans les conditions des scénarios **S1 ou S3**
B	☐	Autres cas d'activités particulières pendant la **NUIT AERONAUTIQUE** (vols en vue en dehors des conditions des scénarios S1 ou S3, ou vols hors vue)
C	☐	Expérimentation pendant la **NUIT AERONAUTIQUE**

Dérogation aux hauteurs maximales d'évolution :

D	☐	Activités particulières ou expérimentation, **HORS VUE,** avec : - un aéronef de masse **supérieure à 2kg** et à une **hauteur supérieure à 50 m** au-dessus de la surface, **ou** - un aéronef de masse **inférieure à 2kg** et à une **hauteur supérieure à 150 m** au-dessus de la surface.
E	☐	**Expérimentation EN VUE** à une **hauteur supérieure à 150 m**

- *Nuit aéronautique :*
  - ✓ *pour des latitudes comprises entre 30° et 60°, la nuit aéronautique commence 30 minutes après le coucher du soleil et se termine 30 minutes avant le lever du soleil;*
  - ✓ *pour des latitudes inférieures ou égales à 30°, la nuit aéronautique commence 15 minutes après le coucher du soleil et se termine 15 minutes avant le lever du soleil.*
- *Voir la définition de « vol en vue » et « vol hors vue » à l'article 2-2 de l'Arrêté Espace*
- *Voir les conditions des scénarios S1 et S3 au § 1.3 de l'annexe III de l'Arrêté Aéronefs*
- ***Si les vols ont lieu dans une portion d'espace aérien permettant d'assurer la ségrégation entre les aéronefs télépilotés et les autres usagers aériens (ex : Zone de Restriction Temporaire - ZRT), les dérogations A, B et C ci-dessus sont inutiles et ne doivent pas être demandées (cf. article 3 alinéa 4 de l'arrêté Espace).***
- ***Si les vols ont lieu dans une portion d'espace aérien permettant d'assurer la ségrégation entre les aéronefs télépilotés et les autres usagers aériens (ex : Zone de Restriction Temporaire - ZRT), les dérogations D et E ci-dessus sont inutiles et ne doivent pas être demandées (cf. articles 8-2 et 9-2 de l'arrêté Espace).***

4. Date(s) des vols

Début	Date : *(JJ/MM/AAAA)*	Heure : h min *(heure locale, au format 24h)*
Fin	Date : *(JJ/MM/AAAA)*	Heure : h min *(heure locale, au format 24h)*

5. Les aéronefs

1	Constructeur :	Modèle :	N° de série :
	Classe :	Aéronef captif : ☐ oui ☐ non	Masse maximale prévue pour les vols : kg
2	Constructeur :	Modèle :	N° de série :
	Classe :	Aéronef captif : ☐ oui ☐ non	Masse maximale prévue pour les vols : kg
3	Constructeur :	Modèle :	N° de série :
	Classe :	Aéronef captif : ☐ oui ☐ non	Masse maximale prévue pour les vols : kg
4	Constructeur :	Modèle :	N° de série :
	Classe :	Aéronef captif : ☐ oui ☐ non	Masse maximale prévue pour les vols : kg

6. Description des vols

Site n° 1

☐ Hors zone peuplée ☐ En agglomération ☐ A proximité d'un rassemblement de personnes *(décrire)* :

Code postal	**Localité**	**Adresse**	
Latitude	☐ + (Nord) ☐ - (Sud) ,	**Longitude**	☐ + (Est) ☐ - (Ouest) ,

Note : Joindre un plan récent ou image satellitaire récente avec un schéma précis de la zone d'évolution du drone – Voir §7

Aéronefs susceptibles d'être utilisés : ☐ Tous Sinon, préciser : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

Description des vols : Hauteur maximale de vol : m Distance maximale au télépilote : m

☐ En vue ☐ Hors vue Vitesse maximale d'évolution : m/s

Espaces aériens contrôlés/réglementés éventuellement pénétrés :

Objet des vols et justification du besoin de la dérogation :

Site n° 2

☐ Hors zone peuplée ☐ En agglomération ☐ A proximité d'un rassemblement de personnes *(décrire)* :

Code postal	**Localité**	**Adresse**	
Latitude	☐ + (Nord) ☐ - (Sud) ,	**Longitude**	☐ + (Est) ☐ - (Ouest) ,

(Joindre un plan/schéma de la zone d'évolution précise du drone – Voir §7)

Aéronefs susceptibles d'être utilisés : ☐ Tous Sinon, préciser : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

Description des vols : Hauteur maximale de vol : m Distance maximale au télépilote : m

☐ En vue ☐ Hors vue Vitesse maximale d'évolution : m/s

Espaces aériens contrôlés/réglementés éventuellement pénétrés :

Objet des vols et justification du besoin de la dérogation :

☐ Suite de la liste des sites en annexe. Nombre de pages supplémentaires jointes :

7. Pièces à joindre

Dossier composé des éléments suivants :

- Copie de l'accusé de réception de la déclaration d'activité, de l'autorisation spécifique ou du laissez-passer *(joindre ces documents dès que disponibles, s'ils ne l'étaient pas au moment de la demande initiale)* ;
- Lieu/plan de masse (carte aéronautique, photos ou autres) ;
- Zone d'évolution précise du drone avec la position du télépilote et des tiers le cas échéant (plan/schémas…) ;
  Utiliser des plans récents ou image satellitaire récente
- Vols de nuit :
  - ✓ description du moyen d'éclairage du drone et de la zone d'évolution ;
  - ✓ le cas échéant, copie de la demande de création d'une Zone de Restriction Temporaire (ZRT) ou copie du NOTAM de sa création ;
- Dérogations aux hauteurs maximales d'évolution : description des moyens qui seront mis en œuvre pour assurer la séparation des autres aéronefs (procédures avec le contrôle aérien, observateurs, moyen d'éclairage du drone…)

8. Engagement de l'exploitant

« Je soussigné, représentant l'exploitant identifié au § 1 ci-dessus

☐ Certifie l'exactitude des renseignements figurant dans la présente déclaration

☐ M'engage à :

- respecter l'ensemble des dispositions réglementaires applicables pour les opérations prévues et notamment pour les aéronefs utilisés et les télés pilotes les paragraphes suivants de l'annexe III de l'arrêté précité :
  - ☐ §2.3 « Conditions spécifiques aux aérostats »
  - ☐ §2.4.1 « Conditions spécifiques aux aéronefs captifs »
  - ☐ §2.5.1 a), b), c), d) « Conditions spécifiques aux aéronefs non captifs »
  - ☐ §2.6 « Conditions spécifiques aux aéronefs utilisés dans le cadre du scénario S2 »
  - ☐ §2.7 « Conditions spécifiques aux aérodynes non captifs de masse supérieure à 2kg utilisés en scénario S3»
  - ☐ §2.8 « Conditions spécifiques aux aéronefs utilisés dans le cadre du scénario S4»
  - ☐ §4.1 «Niveau de compétence des télépilotes - Formations pratiques déterminées par l'exploitant pour réaliser les activités particulières concernées »
- ne pas mettre en œuvre l'aéronef dans des conditions où il y aurait un risque pour les autres aéronefs ou pour les personnes et les biens au sol, y compris en cas de panne probable.
- **procéder à une reconnaissance du site des opérations pour s'assurer de l'adéquation de ce dernier à l'opération envisagée**

☐ déclare qu'une assurance couvrant les risques liés aux opérations prévues a été contractée. »

A : Le : *(JJ/MM/AAAA)*	Nom : Prénom : Qualité *(personnes morales)* :

Références :

[1] Arrêté du 17/12/2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord, dit « arrêté Espace »

[2] Arrêté du 17/12/2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent dit « arrêté Aéronefs ».

La demande de dérogation doit être adressée au **Préfet** territorialement compétent **30 jours** avant la date des opérations avec **copie** à la **:**

- **DSAC IR** territorialement compétente pour une demande limitée au cas **A**
- **DSAC Echelon central** à travail-aerien-bf@aviation-civile.gouv.fr pour les demandes incluant les cas **B à E**

Tout dossier incomplet et/ou transmis hors délai, sera refusé.

Attention : Le présent formulaire ne concerne que les dérogations à l'interdiction de voler de huit et/ou aux hauteurs maximales d'évolution. Les opérations décrites dans le présent formulaire peuvent nécessiter d'autres démarches et d'autres autorisations, notamment :

- Une **autorisation spécifique** est requise si les opérations prévues sont réalisées en déviation aux conditions standards des scénarios opérationnels S1 à S4 fixées par l'arrêté Aéronefs. *Ex : exploitant étranger non déclaré en France, activités particulières de nuit en dehors des conditions des scénarios S1 à S4 (cas B) ou vol hors vue avec un aéronef de masse supérieure à 2kg et à une hauteur supérieure à 50 m de la surface (cas D).*
- Un **laissez-passer** est requis pour les expérimentations
- Une **déclaration préalable** auprès du préfet territorialement compétent doit être effectuée pour les vols en vue en zone peuplée (formulaire CERFA 15476).
- Une **notification préalable** doit être effectuée pour les vols hors vue ou à une hauteur supérieure à 50 m dans les zones d'entrainement des aéronefs de la défense (formulaire CERFA 15477).
- Un **accord** ou un **protocole** avec le **service du contrôle aérien** local (ou l'exploitant d'aérodrome) pour les vols en espace aérien contrôlé ou à proximité d'un aérodrome (cf. articles 4-4, 4-5, 7-2, 8-3 et 9-3 de l'arrêté Espace).

Pour obtenir plus d'informations sur les aéronefs circulant sans personne à bord, consulter le site de la direction générale de l'Aviation civile : *https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e2*.